

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mars 2025

Madame Annick Lafontaine
Greffière
Ville de Saint-Pie
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

N/Réf. : M608508

Madame,

Je vous informe que le règlement 277 de la Ville de Saint-Pie, par lequel le conseil décrète un emprunt de 3 633 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard Villeneuve, CPA
Directeur de l'accompagnement
et des finances municipales